

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

11.04.2018

Dossier complet le :

17.04.2018

N° d'enregistrement :

F09318P0136

**1. Intitulé du projet**

RECHARGEMENT SEDIMENTAIRE DES PLAGES DU PRADO

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom GAUDIN

Prénom JEAN-CLAUDE

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE DE MARSEILLE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

REault Didier, Adjoint Délégué à la Mer, au Littoral, au Nautisme et aux Plages

RCS / SIRET

211

300

533

Forme juridique

Collectivité locale

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|--|
| 13                                | Travaux de rechargement de plage   |

**4. Caractéristiques générales du projet**

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Rechargement sédimentaire des plages de la commune de Marseille d'un volume total de 1 500 m3 en sable et galets, du nord au sud, les plages de :

- Huveaune (200 m3),
- Borély (450 m3),
- Bonneveine (700 m3),
- Vieille Chapelle (150 m3)

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le rechargement a pour objectif de rétablir les profils de plage et maintenir un volume sédimentaire minimal pour offrir des espaces balnéaires praticables et sécurisés aux usagers conformément à l'article 5 de l'arrêté de concession annexé à ce document.

Ces travaux de rechargement doivent aussi permettre leur nettoyage mécanique.

En effet, après les tempêtes hivernales, ces plages artificielles, à l'exception de celle de l'Huveaune, sont érodées jusqu'à leurs sous-bassements constitués de remblais et de gros galets.

La dynamique sédimentaire de ces plages en érosion est due à la modification de la courantologie et des cellules hydrosédimentaires en conséquences de l'artificialisation du littoral. Les volumes de matériau emportés par les tempêtes ne sont plus compensés par l'apport sédimentaire des principaux fleuves de la rade marseillaise : l'Huveaune, et à l'échelle du golfe du Lion, le Rhône, détournés pour des usages socio-économiques.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux de rechargement sont prévus avant l'ouverture de la saison balnéaire pour une durée de 10 jours ouvrés des semaines 19 à 22 en tenant compte des conditions météorologiques favorables.

- Phases de travaux :

1. L'approvisionnement se fera directement au site d'extraction concerné (références citées ci-après). L'approvisionnement se fera au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux pour éviter l'envol en cas de fort vent et minimiser l'emprise de stockage.
2. La livraison des matériaux sur site se fera très tôt le matin et en tout état de cause, avant 11h conformément au règlement de circulation stipulé dans l'arrêté de concession du Parc balnéaire du Prado. Les matériaux seront déposés sur des aires de stockage bien définies en bordure de plage.
3. Les travaux de rechargement proprement dits se feront de nuit entre 21h et 6h afin de ne pas gêner la fréquentation et les usages du site.
4. A l'issue des travaux, les plages feront l'objet d'un nivellement mécanique, afin de retrouver une pente conforme aux commodités d'usage et à la sécurisation du site balnéaire.

Les moyens matériels et le mode opératoire sont décrits dans le dossier en annexe 2 de ce document.

- Mesures prises pour réduire les impacts sur le milieu naturel :

Les matériaux apportés sont de granulométries identiques aux matériaux endogènes :

- sable de diamètre compris entre 0.2 à 0.4 mm ;
- gravillons ou "grains de riz" de 3 à 8mm ;
- galets roulés de 20 à 60 mm.

Les matériaux amenés seront préalablement lavés, ce qui évitera le relargage de particules fines par lessivage au contact de l'eau de mer.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

- Dans sa phase d'exploitation, les plages seront nivelées lors du nettoyage par la tamiseuse du service de nettoyage métropolitain MAMP.

En fin de tamisage, le hersage permettra d'éviter le tassement et l'aération des matériaux apportés afin de satisfaire aux conditions d'hygiène et de santé publique requises sur ces plages.

- Suivi du trait de côte et devenir des matériaux déposés (suivi expérimental).
- Moyens pour retenir les matériaux.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet soumis à la procédure de "cas par cas" en application de l'annexe III de la directive 85/337/CE.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques          | Valeur(s)            |
|-------------------------------------|----------------------|
| Surface totale rechargée            | 6 000 m <sup>2</sup> |
| Volume total de matériaux à déposer | 1 500 m <sup>3</sup> |
| Hauteur moyenne de rechargement     | 0.3 m                |

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Commune de Marseille  
Parc Balnéaire du Prado  
plages de l'Huveaune, Borély,  
Bonneveine et Vieille Chapelle  
8<sup>e</sup> arrondissement

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 0 5 ° 3 8 ' 1 0 " 7 0 0 Lat. 4 3 ° 2 9 ' 6 9 " 5 0 0

*Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :*

Point de départ :

Long. 0 5 ° 2 2 ' 2 7 " 4 8 Lat. 4 3 ° 1 5 ' 2 1 " 8 8

Point d'arrivée :

Long. 0 5 ° 2 2 ' 4 0 " 2 8 Lat. 4 3 ° 1 5 ' 0 9 " 9 5

Communes traversées :

Commune de Marseille

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

Ces rechargements de plage du Parc Balnéaire du Prado au sud de l'Huveaune consiste à rétablir un profil de plages conforme aux usages balnéaires au titre de la concession d'aménagement et d'exploitation de la plage artificielle du Prado et de son avenant du 21 janvier 1991 (cf. en annexe). Le projet de réaménagement du Parc Balnéaire du Prado engagé depuis le 06 février 2018, actuellement dans sa phase de pré-programmation, intègre ces problématiques d'érosion notamment la recherche de solutions pérennes de protection de ces plages.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?  |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | ZNIEFF de type II 96M000046 : "Herbier à posidonies de la baie du Prado" |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Commune de Marseille - Unité "La côte méditerranéenne"                   |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Aire marine adjacente du Parc National des Calanques décret n° 2012-507  |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Plan d'exposition au bruit de Marseille approuvé en 2010                 |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

|   |                                     |                                     |  |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Plan de Prévention des Risques Naturels inondation de l'Huveaune approuvé le 24/02/2017 (cf. annexe)   |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un site inscrit ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>   |
| D'un site Natura 2000 ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Calanques et Îles marseillaises FR9301602  |
| D'un site classé ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | A proximité des sites classés<br>- "La côte de la Corniche" (Réf 93C13008)<br>- "Promenade de la Corniche" (Réf 93C13006)<br>- "Château Borély" (Réf PA00081332)<br>- Presqu'île de la Pointe Rouge (Réf 93C13007) |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des Informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel  |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Concassage de matériaux de carrière, prélèvements de galets de rivière  |
| <b>Milieu naturel</b>   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Selon la cartographie biocénotique réalisée en décembre 2017, la zone marine contiguë est une zone sableuse écologiquement pauvre : la limite haute de l'herbier de posidonie se situe à l'isobathe -10m à plus de 300m de la zone des travaux. |

|                  |  |   |  |  |
|------------------|--|---|--|--|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input checked="" type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>   | PPRI Zone rouge de grand écoulement de submersion supérieure à 1 m<br>PPRI Zone violet clair de submersion inférieure à 1 m        |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics   | <input checked="" type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>   | Transport et livraison des matériaux   |
|                  | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input checked="" type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/>            | Uniquement pendant les travaux en période nocturne bien que les habitations soient relativement éloignées des sites d'intervention |

|                  |   |                                     |                                     |   |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
|                  | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <p>Travaux de nuit dans zone éclairée</p>   |
|                  |   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Ambiance lumineuse urbaine</p>   |
| <b>Emissions</b> | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <p>Rejet de gaz d'échappement émanant des engins de chantier pendant les travaux</p>  |
|                  | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>                          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <p>Les rejets peuvent provenir de fuites émanant des engins de chantier en intervention. Cependant, aucun engin ne sera entretenu sur le site et seront équipés du matériel de première intervention en cas de fuite (produits absorbants, ...)</p> |
|                  | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p>  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |



|  |  |                          |                                     |  |
|--|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine /<br>Cadre de vie<br>/ Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|  | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les travaux de rechargement de ces plages, compte tenu du contexte et de la méthodologie d'intervention retenue, devraient n'occasionner qu'un impact anecdotique sur le milieu naturel environnant, tant terrestre que maritime.

La cartographie biocénotique réalisée en décembre 2017 montre qu'il n'y a pas d'espèce, d'habitat protégés ou à caractère patrimonial à moins de 300 mètres des zones de rechargement.

Les levés réalisés ne permettent pas, à ce stade, de conclure définitivement sur le devenir des sédiments rechargés sur les plages du Parc balnéaire du Prado. Le rapport entre les quantités de matériaux engagées, plutôt modestes, et la vastitude du territoire maritime concerné par la dispersion nous conduit à envisager une évolution possible, plutôt réduite, des fonds de l'ordre de quelques mm/an s'ils devaient se répartir uniformément.

Une analyse par comparaison des levés bathymétriques de 2008 et de 2017 croisée avec la dynamique hydraulique locale est en cours dans le cadre des études de conception de dispositif d'ouvrage(s) de protection du littoral contre la mer dans le secteur Sud Prado /Pointe Rouge (EGIS). Cette analyse devrait nous permettre de définir les zones d'accumulation /déperdition des matériaux antérieurement rechargés sur ces plages. A noter que la Ville compte réaliser des dispositifs de protection du trait de côte contre les érosions maritimes et éoliennes dans l'objectif de pérenniser la stabilité du trait de côte et des infrastructures arrières en vue de cesser dès que possible les programmes annuels de rechargement de plage.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte-tenu des échéances et des études qui vont être réalisées mentionnées au paragraphe 6.4 précédent, les travaux de rechargement de plages pour cette année 2018 devraient être dispensés d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/>            |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input type="checkbox"/>            |



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet   |
|---|
| - Arrêté de concession du Parc balnéaire du Prado et son avenant rattaché à l'article 4.2, 4.7.2  |
| - Arrêté d'approbation PPRI Février 2017 - Plan de prévention Risques naturels Inondation de l'Huveaune Zonage réglementaire planche 1 rattaché à la rubrique 6.1 |
| - PLU zone règlement N et Application de la loi littoral rattaché à la rubrique 6.1   |
| - Cartographies de la biocénose et de la bathymétrie de la rade sud de Marseille rattachées à la rubrique 6.1   |
| - Délibération 10/1089/DEVD du Conseil Municipal, séance du 6/12/2010 (Plan Plages et Littoral) rattachée à la rubrique 4.8                                       |
| - Extrait du plan d'exposition au bruit rattaché aux rubriques 5, 6.1   |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Marseille

le.

11 Avril 2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus